



Ville de Trois-Pistoles

AVIS PUBLIC

Le « **Règlement n° 869 abrogeant le Règlement n° 868 décrétant une dépense de 5 800 000 \$ et un emprunt de 1 637 000 \$ pour la réfection de la piscine régionale des Basques** » est entré en vigueur ce 11 mai 2022. L'objet de ce règlement vise à réaliser la réfection de la piscine régionale des Basques, le tout conforme aux plans et devis déposés par la firme Poirier Fontaine Architectes.

Ce règlement a été adopté par le Conseil de ville le 9 mai 2022. Il peut être consulté à l'hôtel de ville de Trois-Pistoles, situé au 5, rue Notre-Dame Est, à Trois-Pistoles (Québec), du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, soit sur les heures régulières de bureau. Le règlement est également disponible sur le site web de la Ville au : www.ville-trois-pistoles.ca.

Donné à Trois-Pistoles ce 11 mai 2022.


Nancy Dubé, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nancy Dubé, greffière de la Ville de Trois-Pistoles, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut, en l'affichant à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 11 mai 2022, et en le publiant dans le journal Info-Dimanche, édition du 11 mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 11 mai 2022.


Nancy Dubé, greffière